



Projet éolien des Hauts de l'Armançon

ENQUÊTE PUBLIQUE : PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET



Le projet éolien des Hauts de l'Armançon est né à l'initiative des trois maires, avec la volonté de faire activement participer leur territoire à la transition climatique tout en préservant la biodiversité locale et en le développant économiquement. Le projet éolien est le résultat de plus de 7 années d'échanges et de concertation avec les acteurs locaux.

Ce document résume les principales informations concernant le projet éolien des Hauts de l'Armançon. Plus de détails sont présentés dans le dossier de demande d'autorisation environnementale, ainsi que le résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement, qui sont consultables dans les mairies de Nuits, Cry et Aisy-sur-Armançon durant l'enquête publique du 21 octobre au 22 novembre 2024.

N'hésitez pas à les consulter !

Les dates des permanences :

- | MAIRIE DE CRY | MAIRIE D'AISSY-SUR-ARMANÇON | MAIRIE DE NUITS |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • lundi 21 octobre de 9 h à 12 h • vendredi 22 novembre de 14 h à 17 h | <ul style="list-style-type: none"> • samedi 26 octobre de 9 h à 12 h • jeudi 7 novembre de 15 h à 18 h | <ul style="list-style-type: none"> • mardi 29 octobre de 9 h à 12 h • jeudi 14 novembre de 9 h à 12 h |

CARTE D'IDENTITÉ DU PROJET

PROJET ÉOLIEN DES HAUTS DE L'ARMANÇON

COMMUNES
Nuits, Cry, Aisy-sur-Armançon

DÉPARTEMENT
de l'Yonne



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Tonnerrois

CHIFFRES CLÉS

- 18 ÉOLIENNES**
- 263 000 MWh/an**
- 97 000 FOYERS** de la région alimentés en électricité verte



Venez contribuer à l'enquête publique des Hauts de l'Armançon pour permettre sa réalisation !



QR Code
Registre dématérialisé de consultation à l'enquête publique

<https://www.registre-dematerialise.fr/5553/>

LES ÉTAPES DU PROJET



Quelle implantation pour le projet ?

Le choix du site du projet éolien des Hauts de l'Armançon s'est fait à l'initiative des élus locaux qui ont souhaité développer un projet dans les bois communaux. Il prend également en compte l'environnement dans son ensemble : paysage, patrimoine bâti, biodiversité, activités humaines, géologie et santé.

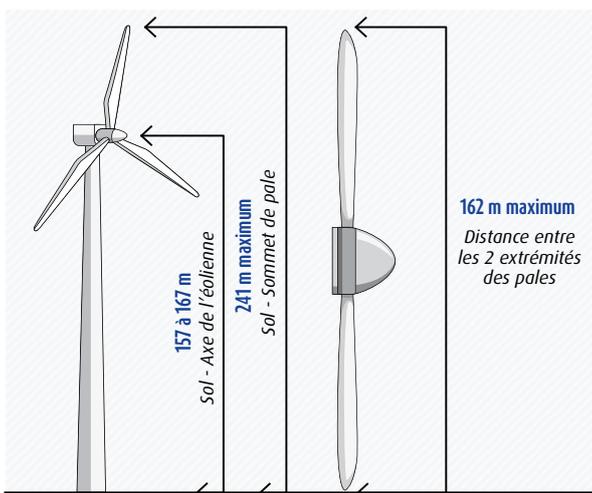


Schéma d'implantation du projet éolien des Hauts de l'Armançon

Les atouts de cette implantation :

- ✓ Un projet à 80 % sur des parcelles communales pour privilégier les retombées publiques locales
- ✓ Des éoliennes implantées à plus de 1,5 km et 3 km des centres-bourgs
- ✓ Un projet évitant les zones sensibles pour la biodiversité

→ Gabarit des éoliennes



→ Renforcer l'indépendance énergétique du territoire

Le projet éolien des Hauts de l'Armançon se démarque par son caractère ambitieux et novateur, avec la construction de 18 éoliennes de dernière génération bénéficiant de technologies récentes.

Celles-ci iront capter le vent en hauteur, ce qui permettra de couvrir l'équivalent de la consommation électrique résidentielle de 1/3 de l'Yonne. Leur grande puissance permettra d'optimiser le nombre d'éoliennes.



Le carnet de photomontages dans le dossier propose 125 simulations visuelles du projet. N'hésitez pas à le consulter.

■ La prise en compte de l'environnement

Pendant plus de trois ans, des études ont été réalisées sur les communes d'implantation et leurs alentours par des bureaux d'études indépendants. Ces évaluations écologiques, paysagères et techniques constituent "l'étude d'impact sur l'environnement" et sont obligatoires. Elles permettent de confirmer la faisabilité du projet et définir une implantation en tenant compte des préconisations formulées.

➔ Les conclusions des experts dans l'étude d'impact sur l'environnement sont les suivantes :

✓ Paysage et patrimoine

L'étude paysagère, confiée au bureau d'étude Coüasnon, identifie les lieux remarquables et ceux du paysage quotidien. L'étude porte une attention particulière à la visibilité du projet depuis ces sites, ainsi qu'à leur visibilité simultanée depuis certains points de vue : c'est la covisibilité.

Le projet éolien des Hauts de l'Armançon se situe dans un territoire façonné par la vallée de l'Armançon. Composé par l'alternance de grandes cultures et étendues boisées sur les plateaux perchés, ce paysage de grande dimension est jugé propice à l'accueil d'un projet éolien.



Château d'Ancy-le-Franc

Une attention particulière a été portée aux monuments historiques situés dans un rayon de 25 km. Les experts en paysage ont étudié les covisibilités avec les futures éoliennes. Ont été notamment pris en compte : l'église de Chassignelles, l'église de Ravières, le prieuré de Vausse à Châtel-Gérard, l'église de Villiers-les-Hauts, le château d'Ancy-le-Franc ou encore les forges de Buffon ont été pris en compte dans la réflexion d'implantation.

Des mesures de valorisation du patrimoine local comme des aménagements végétaux autour de l'église de Villiers-les-Hauts, l'enfouissement d'une ligne électrique à proximité du prieuré de Vausse ou encore la préservation du parc arboré des châteaux d'Ancy-le-Franc et de Nuits ont été travaillées avec les acteurs locaux.

EN SAVOIR +

➔ voir les § « Environnement paysager et patrimonial » et « Évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine » de l'étude d'impact.

✓ Hydrogéologie

L'étude hydrogéologique a été menée par le bureau d'études Sciences Environnement et a bénéficié d'avis positifs de l'hydrogéologue agréé de l'Agence Régionale de Santé nommé par l'Etat.

Cette étude a nécessité la réalisation de forages et de tests d'infiltration pour suivre le cheminement de l'eau depuis son point d'injection (grâce à des colorants naturels). L'hydrogéologue agréé a validé la construction du parc éolien au regard de la sensibilité de la ressource en eau et a confirmé qu'en exploitation les éoliennes ne représentaient pas de risques pour les eaux souterraines. wpd a également renforcé les mesures de prévention déjà prévues en phase chantier ainsi que des mesures de surveillance durant toute l'exploitation.

EN SAVOIR +

➔ voir les § « Le milieu physique », « Les impacts sur le milieu physique » de l'étude d'impact et le § "environnement physique" des mesures

✓ Biodiversité

L'étude écologique, menée par le bureau d'étude Ecosphère, conclut que le projet ne portera pas atteinte aux habitats naturels et à la biodiversité. Avec les mesures écologiques du Programme Environnemental, c'est un gain net de biodiversité qui est attendu.

Après plus de 325 jours d'observation à temps plein sur près de 4 ans, les écologues ont déterminé la compatibilité des enjeux écologiques du site avec un projet éolien respectant les conditions d'implantation décrites ci-dessous :



• **Les pelouses calcaires dans les boisements et dans la combe de l'Autremont** sont d'un grand intérêt pour la flore et la faune : elles ont été évitées et le parc éolien y a été éloigné.

• **Les parcelles forestières accueillant le plus d'oiseaux nicheurs ont été également évitées.** Les oiseaux à plus fort enjeu comme le Milan royal en migration, le Faucon pèlerin et la Cigogne noire nicheurs se localisent en dehors du site à plusieurs kilomètres : par précaution, des mesures de protection sont assurées avec, entre autres, la surveillance humaine et par caméra et l'arrêt des éoliennes si besoin.

• **La zone boisée présente des effectifs faibles de chauves-souris mais la diversité des espèces est élevée.** Les routes de vol dans les bois ont été évitées et le dessus de la canopée est préservé par la hauteur des éoliennes, dont le bas des pales sont séparés de plus de 60 m du haut des arbres. Plus de 900 arbres présentant des infractuosités pour les chauves-souris ont été vérifiés par les écologues avec des caméras et évités lors de l'implantation.

EN SAVOIR +

➔ voir les § « Environnement naturel » et « Évaluation des impacts sur l'environnement naturel » de l'étude d'impact.

✓ L'étude de défrichement

L'étude de défrichement, confiée à l'ONF, conclut, après évaluation du massif boisé que le projet présente un impact forestier faible. Sur les 11 000 hectares du massif, 18,9 hectares seront défrichés. Ce boisement est actuellement utilisé pour du bois de chauffe.



• La compensation au titre du défrichement sera réalisée via des mécanismes tels que le **fonds stratégique de la forêt et du bois** ou par la **mise en œuvre de plantations**.

EN SAVOIR +

➔ voir les § « Demande de défrichement ».

Quelle concertation pour les riverains ?

Depuis le début du projet une attention particulière a été portée à la concertation avec les acteurs locaux et à l'information aux habitants, au fil de l'eau et lors d'événements dédiés.

Près de 850 personnes ont participé à divers rencontres aux formats multiples :

7 permanences publiques entre 2017 et 2019

dans 3 communes où les habitants étaient invités à venir échanger avec wpd et des experts (juin - juillet 2017 et mai-juin 2019).

- L'objectif était de présenter le projet, les mesures d'accompagnement et répondre aux questions des participants.



Permanence publique - 2017

2 conférences thématiques en janvier 2018

dont une conférence environnementale avec Ecosphère, le bureau d'études environnement. Un échange avec une centaine de personnes sur les différents enjeux écologiques du site, les espèces de faune et flore rencontrées sur le terrain ainsi que la méthode de travail des experts.



Conférence environnementale - Janvier 2018

6 visites de parc éolien entre 2017 et 2019

dont des visites de chantiers et de parcs éoliens voisins proposés aux riverains, scolaires et élus, offrant la possibilité de mieux comprendre comment se construit un parc éolien, d'approcher les équipements composant une éolienne et de voir leurs dimensions en réalité.



Visite du parc de Quincy le Vicomte - 2 et 3 octobre 2018

2 campagnes de porte-à-porte entre mai 2019 et juillet 2024

sur les communes d'implantation ainsi qu'à Rougemont, d'Etivey et de Perrigny sur Armançon pour recueillir l'expression des riverains sur le projet et les mesures du programme environnemental.

2 ateliers de restitution d'une quarantaine d'interviews radiophoniques recueillis lors des campagnes de porte à porte.

21 comités de pilotage depuis 2018

avec un premier groupe constitué des maires et adjoints des communes d'implantation et wpd, se réunissant au moins trimestriellement depuis le début du projet dans l'objectif que les membres aient une connaissance précise et régulière de l'avancement du projet et participent à son élaboration.

Le second, composé des élus et d'experts comme l'ONF et le SMBVA (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon), se réunissant ponctuellement depuis 2018 dans l'objectif de discuter, orienter et planifier les actions du Programme Environnemental jusqu'à sa mise en œuvre.

15 rencontres avec les 10 communes limitrophes

entre les maires des huit communes limitrophes et wpd afin d'échanger à propos du projet.

Retour sur une concertation élargie et engagée

Porte à porte de remobilisation à l'enquête publique



Après plus de 7 ans de présence sur le territoire de l'Armançon où plusieurs temps d'échanges, d'information et de concertation ont eu lieu, nous sommes allés à la rencontre des habitants des villages du projet pendant deux jours.

Le but de ce porte à porte a été d'échanger avec les personnes qui nous ont accueillies et de les informer sur l'enquête publique et leur participation.

Une enquête publique est toujours un moment important pour un projet mais surtout pour que le territoire accueillant ce projet puisse s'exprimer.

Ainsi, 208 foyers sur 470 ont été rencontrés.

Une information régulière pour les habitants

8 lettres et bulletins d'information ponctuels ainsi qu'un site internet dédié.



www.hautsdelarmancon.fr

Des outils de communication innovants



Maquettes 3D, vidéos embarquées, et vues 3D à 360° en réalité virtuelle.

Décollage du drone pour la prise d'images aériennes



Profil des participants

60% de seniors (+60 ans)

55% de femmes

89% présents dans les communes depuis + de 5 ans

93% connaissent le projet avant notre visite

44% des foyers

ont répondu au porte-à-porte (Communes de Nuits-sur-Armançon, Cry-sur-Armançon, Aisy-sur-Armançon et Rougemont)

65% des répondants

désirent participer à l'enquête publique soit près de 135 foyers

Opinions sur le projet éolien

11,5% défavorable

16% sans opinion

72,5% favorable au projet éolien

Des événements ludiques pour le grand public

En novembre 2021 et décembre 2023, **des événements ludiques sur les thématiques des chauves-souris** et des arbres se sont déroulés au **Château de Rochefort à Asnières-en-Montagne**. Ce fut l'occasion pour petits et grands de (re)découvrir la biodiversité et les habitats locaux ainsi que les mesures de protection proposées par le projet éolien dans le cadre unique de ce château du XIIe siècle et préservé par l'association Les Clefs de Rochefort.



Les maires d'Aisy-sur-Armançon, Cry et Nuits, les représentants de l'association « Les Clefs de Rochefort » et les représentants de wpxd



Animations de Noël au château de Rochefort

1er projet éolien lauréat des Trophées de la participation et de la concertation



Le projet éolien des Hauts de l'Armançon a été primé pour la qualité de sa concertation et son travail d'information aux habitants.

Les Trophées de la participation et de la concertation sont organisés depuis 2016 par Le magazine La Gazette des communes et le groupe de réflexion **Décider ensemble** - créé à l'initiative du ministère de la Transition écologique - avec la participation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Sa présidente, Chantal Jouanno, a animé les débats pour cette 5e édition.

Quelles mesures pour l'environnement ?

« Demain se prépare aujourd'hui »

Les élus des communes de Nuits, Cry et Aisy-sur-Armançon réfléchissent depuis 2014 à un projet d'envergure qui préparerait leur territoire aux changements climatiques, écologiques et énergétiques et veillerait à préserver de façon durable leur environnement naturel et culturel, dans l'intérêt de tous. Le projet éolien sera le socle qui permettra de concrétiser cette volonté de préserver l'environnement, grâce à son programme environnemental.

Objectif :
un gain de net de biodiversité sur le territoire.

→ Un programme environnemental inédit

C'est un programme d'aménagement du territoire constitué d'actions (dites aussi « mesures ») de protection de la biodiversité (faune, flore, milieux humides...) et du patrimoine local (monuments historiques, parcours de découverte du paysage...).

Plus de **50 mesures** ont été travaillées et elles s'exprimeront autour de **3 axes**

→ Un engagement à long terme

Les premières mesures seront mises en place dès la préparation du chantier de construction. Le programme environnemental durera tout le temps d'exploitation du parc éolien soit 20 à 30 ans, et perdurera au-delà.

50 mesures réparties sur 60 km²

- ▶ 2 000 arbres protégés
- ▶ 4 000 m de haies plantées
- ▶ 5 sentiers de randonnées créés
- ▶ 8 vergers conservatoires ouverts au public
- ▶ La sauvegarde de pelouses sèches



→ L'enrichissement de la biodiversité forestière



Eglise Saint-Jean Baptiste - Chassignelles



→ La préservation de la ressource en eau et des milieux naturels humides



→ L'aménagement paysager et la valorisation du patrimoine culturel de la vallée de l'Armançon



→ Des mesures co-crées avec les acteurs locaux

Ces 50 mesures ont été travaillées **en concertation** avec les élus des communes d'implantation et voisines, les exploitants agricoles, des utilisateurs de la forêt, les fédérations locales de pêche et chasse, des associations locales et des riverains. L'Office National des Forêts (ONF) et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) ont également été associés à la démarche en qualité d'expert.

→ Quelques mesures du programme environnemental :

Protection d'arbres et d'îlots de sénescence

Préservation de l'habitat de la Bacchante, papillon protégé

Création de 8 vergers

Amélioration de la qualité des habitats naturels humides dont le suivi et la protection de la cigogne noire

Création de 5 sentiers de randonnée

Mise en valeur du patrimoine historique local
Lavoir communal - Aisy-sur-Armançon

Plantation de haies et création de prairies permanentes



**NUITS
SUR ARMANÇON
CRY
AISY
SUR ARMANÇON**

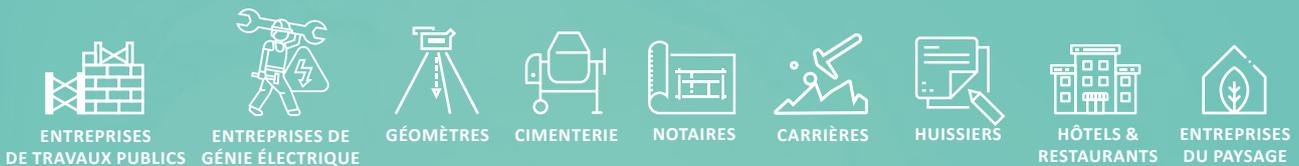
Les experts



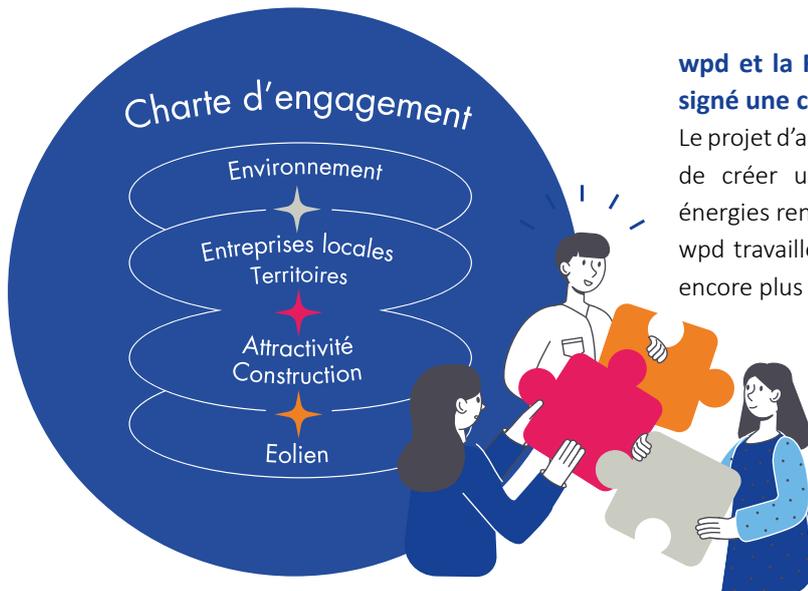
Quelles retombées pour le territoire ?

L'installation d'éoliennes procure des retombées économiques directes au territoire. On constate qu'entre 15 et 20 % du montant investi dans le projet, soit environ 40 millions d'euros sur ce parc éolien, peut revenir aux entreprises locales parmi lesquelles :

Les partenaires locaux de nos projets



wpd s'engage à travailler en priorité avec les entreprises de la région



wpd et la Fédération Régionale des Travaux Publics ont signé une charte d'engagement le 23 février 2022.

Le projet d'ampleur des Hauts de l'Armançon sera l'opportunité de créer une dynamique économique locale autour des énergies renouvelables.

wpd travaille également avec la CCI de l'Yonne pour toucher encore plus de corps de métier.



Les engagements de la charte



Valoriser les entreprises régionales susceptibles d'accompagner wpd dans la réalisation de ses projets



Promouvoir l'emploi local et la formation associée



Garantir une haute qualité environnementale des chantiers de construction

Un soutien financier pour les collectivités locales

L'implantation d'un projet éolien sur ce territoire contribue à une augmentation significative des ressources communes : en moyenne les budgets communaux de Cry, Aisy sur Armançon et Nuits augmenteront de plus de moitié. Car comme toute entreprise locale, le parc éolien générera des retombées fiscales pour les collectivités. Des retombées qui donneront une réelle capacité d'investissement aux communes.

Avec ses 18 éoliennes, le parc éolien des Hauts de l'Armançon générera chaque année 780 000 euros de recettes à répartir entre le budget des communes d'implantation, les intercommunalités et le département. **Ce à quoi il convient d'ajouter les revenus locatifs perçus par les communes en tant que propriétaires du foncier d'implantation, soit à minima 420 000 euros par an.**

A cela s'ajoute les 5 millions d'euros du programme environnemental, qui permettront de financer l'aménagement du territoire local via les mesures en faveur de l'environnement.



*Ces chiffres sont calculés en fonction du taux d'imposition en vigueur à l'heure actuelle. Ils peuvent donc être amenés à évoluer.

Partenariat de la SEM Yonne Énergie avec la Société du projet éolien des Hauts de l'Armançon

La SEM Yonne Énergie entre au capital de la société du projet éolien des Hauts de l'Armançon à hauteur de 20% afin d'accroître les bénéfices économiques directs pour le territoire et de mettre en œuvre un projet d'infrastructure énergétique régionale avec la participation des collectivités.

L'objectif de ce partenariat est d'assurer un meilleur partage de la valeur en veillant aux retombées positives du projet pour le territoire de l'Yonne, au travers :

- des retombées économiques de l'exploitation, pour les communes ;
- de la garantie d'une bonne intégration dans le territoire ;
- de la production locale d'électricité.



→ La SEM Yonne Energie, société d'économie Mixte, a été fondée en 2016 par le SDEY (Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne), actionnaire majoritaire, pour permettre aux communes du département d'investir dans les projets de productions d'énergie à partir de source renouvelables.



Pourquoi l'éolien ?

Notre conviction : œuvrer pour couvrir nos besoins et ceux des générations futures tout en respectant notre environnement.



➔ Face à l'urgence climatique, les énergies renouvelables produisent :

- une électricité très faiblement carbonée
- issue de sources inépuisables
- et non émettrice de déchets

➔ L'empreinte carbone du parc éolien



➔ Mix énergétique : pourquoi vouloir développer l'éolien ?

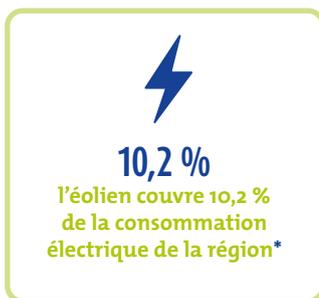
L'actualité internationale montre l'importance pour la France d'être indépendante énergétiquement. L'éolien est une énergie produite localement, rapidement déployable dans les prochaines années pour faire face à nos besoins urgents en électricité et éviter les black-out, et ce alors que les nouvelles centrales nucléaires ne seront pas en service avant 2035.

Au-delà des besoins urgents, le développement des énergies renouvelables va servir à répondre à la demande croissante d'électricité à venir pour limiter le réchauffement climatique : les énergies renouvelables ont avant tout pour objectif de remplacer les énergies fossiles, émettrices de CO₂ (ex. transport, chauffage...). Or selon le gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité RTE, le parc nucléaire ne pourra plus suffire à lui seul, il ne pourra représenter que 50 % maximum du mix énergétique en 2050, même en tenant compte de la capacité de la France à construire de nouveaux réacteurs. (Rapport « Futurs énergétiques 2050 », 25 octobre 2021).

L'objectif est donc de diversifier les sources d'énergie pour anticiper nos besoins futurs... dès maintenant.

➔ Un secteur d'avenir

L'ÉOLIEN DANS LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



*Eco2mix, Les chiffres clés de l'électricité, 2022

L'ÉOLIEN LOCALEMENT

Des centres de maintenance éoliens
à Joux la Ville, Vincelles (89) et Semur en Auxois (21):

- Création d'emplois
- Activité économique locale

1 Centre de formation

- BTS Maintenance des systèmes éoliens au lycée Gustave Eiffel de Dijon

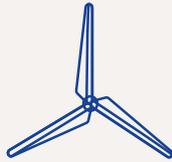
L'ÉOLIEN EN FRANCE

1^{er} employeur
du secteur des énergies renouvelables en France

28 266 emplois
au 31/12/2022

+ 11 %
par rapport à 2021

Démontage : que deviennent les éoliennes en fin d'exploitation ?



Elles sont intégralement démontées. A la fin de l'exploitation d'un parc éolien (20 à 30 ans), les exploitants des parcs sont en charge de remettre en état la totalité du site : ainsi c'est bien 100 % de la structure qui sera démontée.

La nouvelle réglementation française de décembre 2021 oblige que l'intégralité des fondations en béton soit enlevée.

Cette réglementation oblige aussi de recycler ou réutiliser au moins 90 % de la masse de l'éolienne.

Source : arrêté du 19 décembre 2021

Production : Combien de jours les éoliennes tournent-elles à l'année ?



Les éoliennes tournent 80 % du temps, à différentes vitesses en fonction de la force du vent.

Une éolienne démarre quand le vent approche 10 km/h en haut du mât, et s'arrête pour des raisons de sécurité quand le vent dépasse 90 km/h.

Ces arrêts sont peu fréquents en France métropolitaine : pas plus de 10 jours par an.

Une éolienne est aussi mise à l'arrêt pendant de courtes périodes pour réaliser des opérations de maintenance : environ 5 jours par an.

Santé : l'éolien peut-il avoir des conséquences sur la santé humaine ?



Aucune étude scientifique ne le prouve.

Les différentes études de l'Anses et l'Académie de médecine concluent qu'« aucune maladie ni infirmité ne semble pouvoir être imputée aux éoliennes (Anses, 2017) ».

Sur les infrasons, l'ANSES conclue : « Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons) ».

Selon l'Académie de médecine (rapport de 2017), un « effet nocebo » psychologique explique ces effets ressentis par certains : anticipant une gêne potentielle, c'est cette angoisse de la nuisance qui peut créer un mal-être chez une personne, allant jusqu'à provoquer des symptômes physiques.

Acoustique : quel est le son réellement émis par une éolienne ?



La loi française impose une contrainte très stricte.

À distance minimum obligatoire (500 m d'une habitation), une éolienne produit en moyenne 30 décibels, similaire au niveau sonore recommandé dans une chambre à coucher.

Quand il y a déjà des sources de bruit dans l'environnement, comme la proximité d'une route, la loi protège le riverain, en limitant strictement la contribution sonore des éoliennes. Ainsi les parcs éoliens ne doivent pas ajouter plus de 3 dB la nuit et 5 dB le jour supplémentaires par rapport à l'ambiance sonore initiale.

Pour le projet des Hauts de l'Armançon, wpd s'est implanté à plus de 1500 m des centres bourgs, avec une distance minimale de 650 m à certaines habitations isolées. wpd a mené une étude en février-mars 2018 en installant des micros autour du site d'implantation afin d'enregistrer les niveaux sonores sur le terrain, un mât de mesure du vent, ainsi qu'un Lidar pour mesurer les vitesses de vent sur site pendant un an. Ces données servent ensuite à créer une modélisation du son des futures éoliennes. Le but : vérifier que les implantations potentielles respecteront les limites acoustiques réglementaires, notamment au niveau des habitants.

Recyclage : Les éoliennes sont-elles recyclables ?



Oui, à 90 % au moins. Depuis juin 2020, la réglementation française oblige les exploitants à recycler ou réutiliser au moins 90 % de la masse de l'éolienne : métaux, câbles, béton, ... Tous ces matériaux se recyclent (arrêté du 22 juin 2020).

Les pales (6 % du poids total de l'éolienne) sont la partie la plus complexe à recycler. Elles peuvent alors être broyées et valorisées comme combustible dans les cimenteries. Les cendres servent ensuite de matière première dans la fabrication du ciment. Cette technologie évite donc la production de déchets.

Des innovations sont actuellement en cours de développement pour utiliser de nouveaux matériaux composites 100 % recyclables.

Terres rares : sont-elles utilisées dans les éoliennes ?



Quasiment plus de 97 % des éoliennes installées en France ne contiennent pas de terres rares.

En réalité, les terres rares ne sont utilisées en quantité que dans certains modèles d'éoliennes d'ancienne génération fonctionnant avec un aimant permanent, une infime minorité.

Dans le cas d'un démontage, ces terres rares sont intégralement récupérées et non broyées pour être ensuite recyclées et surtout réutilisées.



Qui est wpd, le porteur du projet ?

Qui sommes-nous ?

► Producteur indépendant d'électricité 100 % renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 2002, 37 parcs éoliens sont en exploitation en France. wpd onshore compte huit agences réparties sur le territoire national : Lille, Dijon, Nantes, Nancy, Limoges, Cholet, Lyon, et Boulogne-Billancourt et emploie près de 120 personnes en France.

Proximité

► Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

Qualité

► Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets

Projets sur-mesure

► Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus et tous les acteurs du territoire. Tous nos projets se font avec le soutien initial du conseil municipal. Les mesures définies autour du projet sont co-construites avec les acteurs locaux, premiers connaisseurs des besoins de leur territoire.



Parc éolien du Galuchot et du Champ de la Vache

wpd sur le territoire

Acteur historique de l'éolien dans la région Bourgogne-Franche-Comté, wpd est présent sur le territoire depuis 2003.

Avec le soutien des élus locaux, trois parcs éoliens ont été construits : deux dans l'Yonne sur les communes de Joux-la-Ville, Grimault et Massangis et un en Côte d'Or sur la commune de Quincy-le-Vicomte. Une extension de trois éoliennes du parc éolien de Joux-la-Ville est en préparation à la construction sur la commune et celle voisine de Nitry.

Première réalisation de wpd dans le département de l'Yonne, les parcs éoliens du Galuchot et du Champ de la Vache comptent 25 éoliennes réparties en deux zones. Les deux projets ont été lancés en 2003 et figuraient dans le périmètre de l'ancienne zone de développement éolien (ZDE).

Soutenus localement, ces projets ont été portés par le territoire, avec une forte volonté des élus de revitaliser ce territoire rural, point de liaison entre le Tonnerrois et l'Avallonnais, en créant un pôle de développement économique à mi-chemin entre Paris et Lyon. Ces projets éoliens ont ainsi permis à ce territoire de favoriser le développement local, notamment par la création d'une base de maintenance à Joux-la-Ville.



Pour plus d'informations, contactez-nous ! **wpd onshore France**

📞 03 74 31 01 30

8 rue de Colmar - 21 000 Dijon

✉ eolien.armancon@wpd.fr

www.wpd.fr